



FEMMES... *entre elles*

LETTRE ELECTRONIQUE* 1er mars 2003

Femmes d'Europe entre elles

INTRODUCTION

Depuis sa création en 1992, la place des femmes et leur rôle dans tous les secteurs d'activité de la société constituent l'un des thèmes constants de réflexion et d'action de la fondation Jean-Jaurès, particulièrement dans le domaine de la coopération internationale. Le secteur international de la FJJ, dirigé par **Axel Queval**, organise régulièrement dans les pays concernés des stages de formation et des séminaires sur les questions de la parité politique, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ou encore sur celles de l'avortement, des violences faites aux femmes ou de la prostitution. Cette activité s'est notamment développée avec la plupart des pays qui vont prochainement intégrer l'Union européenne (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, pays baltes), mais aussi les pays du Pacte de Stabilité des Balkans comme avec l'Europe orientale (Russie, Ukraine).

De ces rencontres et de ces débats a émergé le constat que ce qui réunit les femmes d'Europe, qu'elles soient de l'ouest ou de l'est, est plus important que ce qui les différencie. En témoignent le système patriarcal qui régit toujours - plus ou moins - nos sociétés, la difficulté de la lutte pour la parité et l'égalité, qu'elle soit salariale, en terme de formation, d'accès aux postes de responsabilités aussi bien dans la sphère professionnelle que dans le monde politique, ou de partage des tâches ménagères. La même volonté anime toutes les Européennes de bâtir une société au sein de laquelle les rapports femmes/hommes seraient plus équilibrés et fondés « un nouveau contrat social entre les femmes et les hommes », comme le dit Denise Fuchs, vice-présidente du Lobby européen des femmes (LEF) dans la Lettre de la FJJ n°57.

Certes, le niveau différent de développement économique et social des pays concernés, en raison de leur histoire, fait que la situation des femmes d'Europe de l'est est aujourd'hui très difficile. Elles payent le plus souvent plus cher que les hommes la transition vers l'économie de marché. Leurs conditions de vie et de travail se sont considérablement dégradées. Principales victimes du chômage, sous-représentées dans les institutions et les formations politiques, confrontées à la vigueur d'un patriarcat persistant, elles mènent un dur combat pour la construction d'une société civile, qui n'existait pas dans l'ancien système, fondée sur un état de droit assurant, notamment, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

Au cours de ces rencontres, nombreuses sont les femmes qui ont confié attendre beaucoup de l'entrée de leur pays dans l'Union européenne pour les aider dans leur combat. En effet, l'exigence d'égalité entre les femmes et les hommes fait partie du socle de base de la construction européenne.

****Cette Lettre a été rédigée à partir de la "Rencontre entre femmes d'Europe", co-organisée par la FJJ et la Coordination française du Lobby européen des femmes (CLEF), qui s'est tenue à Paris, au siège de la Fondation Jean-Jaurès, le samedi 1^{er} mars 2003. Les Actes de cette rencontre peuvent être consultés sur le site de la FJJ.***

Inscrite dans le Traité de Rome de 1957, elle a donné naissance, au fil du temps, à un important corpus de directives, recommandations et programmes d'action destiné à mettre en œuvre, dans tous les Etats-membres de l'Union européenne, l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et à assurer dans toute l'Europe la mise en place de droits politiques, sociaux et familiaux à l'égard des femmes.

Certes, tout n'est pas encore parfait dans nos sociétés de l'ouest, loin s'en faut. Mais cette législation a permis des avancées notables par exemple, pour les Portugaises, les Italiennes ou les Grecques. Elle fait partie du « *paquet* » de mesures que les pays candidats doivent intégrer dans leur droit interne. Ces mesures, qui concernent aussi bien l'emploi, la protection des salariés, la formation professionnelle que la santé et l'éducation, constituent des instruments importants sur lesquels peuvent s'appuyer les femmes pour améliorer dans leur pays l'égalité entre les sexes ainsi que pour lutter contre l'exclusion, qu'elle soit sociale, ethnique ou géographique.

Une démarche originale

Par ailleurs, l'Union européenne nourrit un dialogue permanent avec les associations européennes actives en ce domaine, structurées autour du "Lobby européen des femmes" (LEF*) installé à Bruxelles, dont l'action s'articule avec des coordinations nationales regroupant les principales associations de femmes de chaque Etat-membre (3000 associations au total). Les pays candidats à l'UE font l'objet d'une attention particulière du LEF car, dès leur adhésion officielle en mai 2004, les associations de femmes des nouveaux Etats-membres seront invitées à prendre leur place dans et autour du LEF. Cela suppose que se soient développées en leur sein des associations pour la défense des droits des femmes, susceptibles à leur tour de se structurer en coordinations nationales. Au sein du LEF, c'est la CLEF (Coordination française pour le Lobby européen des Femmes) qui a posé le plus clairement la question de l'élargissement. Pour permettre aux femmes des pays candidats d'appréhender la globalité des enjeux, apprendre à se servir des mécanismes existants et recourir aux appuis que l'UE peut leur apporter, la CLEF estime nécessaire d'intensifier les rapprochements avec les associations de femmes qui existent déjà dans les pays candidats. Comme le souligne sa présidente, Monique Halpern, « *à partir de mai 2004, tout ce qui arrivera aux femmes des pays entrants nous arrivera. De la même façon, nos échecs et nos victoires les concerneront directement. Femmes d'Europe de l'ouest et de l'est vont être interdépendantes* ».

C'est la prise de conscience de cette interdépendance qui a conduit la Fondation Jean-Jaurès et la CLEF, auxquelles s'est jointe la fondation Friedrich Ebert, à organiser, le 1^{er} mars 2003, la rencontre « *Femmes d'Europe entre elles* », pour, un an avant l'entrée officielle de dix nouveaux pays dans l'Union européenne, prendre contact les unes avec les autres, faire plus ample connaissance, échanger expériences et analyses sur la situation des femmes dans cette nouvelle Europe, présenter le LEF dans son fonctionnement et ses actions. Il s'agit, au fond, de réfléchir à ce que les Européennes peuvent faire ensemble pour bâtir une société européenne plus solidaire et plus démocratique.

Ce séminaire est ainsi original par sa démarche et par la diversité des horizons dont sont issues les participantes (cf les CV en annexe p.). Les Françaises représentent de grandes associations féminines, toutes membres de la Coordination française pour le lobby européen des femmes, travaillant dans des secteurs très divers (emploi, droits reproductifs, violences, vie politique) au niveau national et européen. Les Européennes de l'est viennent de Hongrie, de Pologne, de la République tchèque et de Slovaquie. Une intervenante est originaire d'Estonie. Elles aussi sont de formation et de profession diverses. Comme l'explique **Monique Halpern**, elles ont été contactées grâce aux réseaux dont disposent la CLEF et la FJJ, mais aussi le Planning familial et l'ADIEF en particulier. Elles ne sont pas des « représentantes patentées » de la société civile mais elles ont la capacité à mobiliser autour d'elles et à aider à mettre sur pied, dans leur pays respectif, une coordination nationale appelée à être membre du LEF après l'adhésion définitive de leur pays à l'Union européenne*.

I- Ce qu'est le Lobby européen des Femmes

Précisément, qu'est-ce que le Lobby Européen des Femmes (LEF) ? Cet organisme, peu connu du grand public français, joue cependant un rôle très important au niveau européen pour assurer aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans toute l'Union européenne. Il est devenu, au fil des années, un acteur reconnu du dialogue civil, comme l'a défini **Denise Fuchs**, qui la présidait pendant longtemps et qui en est aujourd'hui la vice-présidente. Son histoire et son rôle actuel ont ouvert les débats de la matinée.

Si l'histoire du Lobby européen des femmes est récente - il existe depuis dix ans- elle n'en est pas moins passionnante. Des Françaises, parmi lesquelles **Marcelle Devaud**, ancienne vice-présidente du Sénat, ancienne députée, ancienne maire de Colombes notamment, en ont été à l'origine. Elle rappellera que le lobby « n'est pas né par génération spontanée ». Il aura fallu dix ans pour parvenir à sa création en 1992 ? « Tout est une longue marche dans la vie des femmes » expliquera-t-elle encore. L'histoire du lobby en est la preuve. Sa création s'inscrit dans un long et patient travail qui débute en France. Marcelle Devaud et ses amies vont mener, au début des années 60 un patient travail pour convaincre les pouvoirs publics français puis européens de prendre en compte la situation d'inégalité dans laquelle se trouvent les femmes, notamment dans le domaine du travail et de l'emploi. Ce sera ainsi, d'abord, en France, la création d'un Comité du travail féminin en 1966 au sein du ministère du Travail. Jusqu'en 1974, date de la création d'un secrétariat d'Etat à la condition féminine, ce comité fut la seule structure ayant en charge les problèmes des femmes. Son succès inspira, au début des années 70, un organisme, au début non officiel, qui a pris en charge les questions de travail et de formation professionnelle au niveau européen. De cette organisation sont nées les premières directives européennes sur l'égalité de salaire et de traitement entre les femmes et les hommes*.

En 1981, la Commission européenne accepta de créer le Comité consultatif pour l'égalité des chances. Quelques années plus tard, l'idée est venue de constituer un organisme qui rassemblerait les associations féminines des Etats-membres et traiterait de l'ensemble des problèmes rencontrés par les femmes. Ainsi naîtra le Lobby européen des femmes (LEF) qui est devenu une institution incontournable de l'action des femmes au niveau européen, et dont le développement, explique **Denise Fuchs**, « est parallèle au développement de l'Union européenne elle-même ». A chaque arrivée de nouveaux pays dans l'UE, le lobby a grandi en puissance, marquant de sa vision des droits des

femmes et de leur place dans la société européenne (et internationale) les directives, et programmes adoptés par l'Union..

Aujourd'hui, le LEF regroupe trois mille associations, représentant tous les secteurs de la société, qui ont pour objectif commun l'approfondissement de la démocratie sur la base du principe de parité.

Certes, comme devait le dire Denise Fuchs, qui a présidé longtemps le LEF avant d'en être aujourd'hui la vice-présidente- la constitution d'une coordination n'est pas toujours chose facile. mais l'enjeu est suffisamment important pour que les difficultés soient surmontées, comme le démontre l'exemple français. En effet, devait exposer l'organisation et le rôle LEF depuis sa création il y a dix ans, rappelant que « son histoire devenant un acteur reconnu du dialogue civil européen,

2 / L'exemple français de coordination des associations féminines

Un an après la création du Lobby européen des femmes, la coordination française est créée, malgré « l'individualisme d'association », selon l'expression de Denise Fuchs, qui règne dans ce pays. La CLEF regroupe aujourd'hui soixante-dix associations, œuvrant dans tous les secteurs*.

Ce n'est pas facile de faire vivre harmonieusement une telle coordination. Malgré de récents progrès, certaines des associations présentes à la rencontre du 1^{er} mars 2003 (le Planning familial, Viviane Monier, Retravailler) ont regretté le manque de coordination et de travail en commun des différentes associations, chacune restant repliée sur son secteur d'activité et étant peu ouverte sur l'activité des autres. Or, estiment-elles, on ne peut avancer, par exemple, en matière d'accès aux droits dans le domaine de la contraception et de l'avortement ou sur le plan de l'égalité professionnelle si on n'a pas une approche globale de l'autonomie de la femme. C'est sur tous les fronts à la fois qu'il faut avancer. Les associations doivent donc travailler les unes avec les autres de façon plus interactive. Cette démarche, relativement nouvelle en France, doit être développée.

C'est ce à quoi doivent tendre aussi les associations féminines des pays entrants. La tâche ne sera pas aisée. Déjà, en République tchèque, sa mise en place s'annonce difficile, là aussi les associations ayant quelque difficulté à travailler ensemble. Mais, comme l'a rappelé Denise Fuchs, XXXXXXX

La situation des femmes en France et dans l'Europe des Quinze

Cette rencontre a aussi été l'occasion de faire le point sur les principaux problèmes rencontrés par les Françaises aujourd'hui et plus largement sur la situation des femmes dans l'Europe des Quinze, où les débats en cours sur la future Constitution ont mis en évidence les risques de recul sur les droits des femmes - notamment dans les domaines de l'avortement.

- **En France**, si l'égalité ne régresse pas, elle n'avance pas à grands pas cependant. **Dans le domaine professionnel**, Françoise Nallet, présidente de Retravailler, a rappelé que 82% des Françaises entre 25 et 49 ans travaillent. Le taux moyen d'emploi des femmes est de 60% en Europe (62% en France), ce qui prouve que le mouvement est en route et qu'il se poursuivra dans les années à venir. Pour autant, l'égalité est loin d'être atteinte dans ce domaine, même si le niveau de formation général et professionnel des femmes ne cesse d'augmenter. En France, il est même

globalement supérieur à celui des hommes. Ce qui n'empêche pas les femmes d'être en situation de surchômage, d'occuper les emplois précaires et de rester concentrées dans un très court vecteur d'emplois, ce qui explique la persistance d'une différence d'environ 25% entre les salaires des hommes et ceux des femmes. De même, les femmes ne parviennent toujours pas à atteindre les fonctions de pouvoir.

On le sait désormais, la mise en place de l'égalité professionnelle nécessite, pour réussir, que la problématique d'égalité soit beaucoup plus large et implique, au-delà des acteurs directs (administration, syndicats, entreprises, qui, pour aucun d'entre eux ne se sont jamais vraiment sentis concernés par cette question) qu'elle soit prise en compte par la société française dans son ensemble. Or, comme le constate la philosophe Dominique Méda, la société française, contrairement à d'autres pays européens comme les Pays-Bas, n'a pas réfléchi aux conséquences sur la vie sociale du bouleversement engendré par l'irruption massive des femmes dans le monde du travail. La France n'est pas le champion de l'égalité ! Aucun débat public n'a eu lieu, la science économique a continué de raisonner sur un sujet asexué, sans prendre en compte les différences de contraintes et de comportements entre les femmes et les hommes, alors que la participation des femmes à l'activité économique est un puissant facteur d'amélioration des performances économiques des pays développés. Les entreprises n'ont pas bougé, les pouvoirs publics très peu, les hommes non plus. Toutes les enquêtes récentes démontrent en effet que les femmes continuent d'assumer seules 80% des tâches domestiques et familiales. Sur elles pèse essentiellement l'obligation de concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale, ce qui crée un handicap pour une jeune femme dès le départ et qui met pour elles au cœur de leur vie la question de l'organisation du temps.

Précisément c'est cette question de l'équilibre des temps de vie qui est désormais au cœur de la problématique de l'égalité. Maryse Huet explique que cette problématique est essentielle pour les femmes car elles assument différents rôles sociaux. Or, la « désynchronisation » des temps à laquelle on assiste aujourd'hui pèse d'un coût très lourd pour la société, pour les femmes comme pour les hommes et pour les enfants. C'est, en outre, un modèle hérité du passé, où l'usine et les cloches de l'église régulaient le temps de vie des gens. Aujourd'hui, il faut rompre avec ce modèle qui niait le temps des femmes sans adopter le modèle américain, où c'est le marché qui impose son temps.

L'enjeu est donc celui de préserver et de renouveler le modèle social européen. Cette démarche a pris de l'ampleur en Italie notamment où des régulations publiques sont à l'œuvre, qui inspirent les expériences actuellement tentées en France qui se heurtent à des difficultés liées à la faible place qu'occupent encore les femmes dans la vie politique, dans la faible implication des entreprises et des organisations syndicales. Dès lors, le modèle européen peut être un puissant facteur d'évolution, de même que l'action des associations pour faire progresser au bout du compte, la démocratie.

* *cf annexe n°1*

* *directives de 1975 et 1976 sur l'égalité salariale et l'égalité de traitement, en 1978 sur l'égalité en matière de sécurité sociale*

* *cf annexe 2*

On le voit, cette question de l'égalité se révèle de plus en plus complexe, dans la mesure où elle fait intervenir et travailler ensemble de nombreux acteurs sociaux, qui, en France notamment, n'en ont toujours pas l'habitude. Elle passe aussi par l'émergence d'une « culture d'égalité » qui ne semble pas avoir complètement pénétré la société

française, où elle reste très morcelée et concurrencée par une approche plus fondée sur la « séduction » ou le service rendu aux femmes que par une véritable conception égalitaire entre les femmes et les hommes. Ainsi, comme l'analyse Viviane Monier, cette approche se retrouve dans la façon dont la France aborde la question des violences faites aux femmes, qu'il s'agisse des violences domestiques, des viols et des atteintes sexuelles précoces encore de la prostitution. Les féministes ne se sont jamais vraiment saisies de ces questions et l'Etat mesure mal le coût social de ces atteintes contre les femmes. Cette difficulté à aborder ce problème dans toute sa réalité reflète bien l'absence d'une vraie culture égalitaire, alors que certaines personnalités souhaitent faire de la prostitution un « métier » comme un autre.

- **En Europe**, la situation est également préoccupante, notamment au niveau de la défense des droits des femmes. Ainsi, Françoise Laurant, la présidente du Planning familial, explique-t-elle la montée d'ordre moral et d'intégrisme religieux comme la pression mise par certains Etats -la Pologne notamment- pour remettre en cause certains droits des femmes, notamment le droit à l'avortement et à la contraception, à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis sous l'impulsion de l'administration conservatrice américaine. Une bataille est ainsi engagée dans les débats pour l'élaboration de la future constitution européenne pour éviter un recul significatif sur ces sujets.

Ce combat, jamais achevé,